

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'*Ost-Deutsche-Post* signale à ses lecteurs un fait d'une certaine importance. Il s'agit de la résolution prise par la Porte de procéder par elle-même à une enquête ayant pour objet d'apprécier la situation des chrétiens, et de l'approbation donnée à cette décision par les représentants de la France et de la Russie.

Le journal allemand voit dans cette décision et dans la satisfaction dont elle est l'objet, l'arrangement à peu près définitif des complications orientales, et dans tous les cas un apaisement prolongé des passions qui depuis quelque temps se sont emparées des esprits. C'est à M. de Lavalette, dit l'*Ost-Deutsche-Post*, que doit revenir le mérite de cet heureux résultat.

Déjà le grand-vizir, Kubrisli pacha, s'est mis en voyage, ce qui est un événement grave pour le pays, et l'on espère que l'enquête ne sera pas un vain mot. On sait que le grand-vizir est, dans ce cas, l'*alter ego* du sultan.

A ce sujet, la *Gazette de Cologne* fait remarquer que cette tournée d'inspection n'aura nullement pour effet de faire revenir sur la formation projetée antérieurement des trois commissions; au contraire, le grand-vizir pourra par lui-même contrôler et activer les travaux de ces commissions.

On sait que le *Times* a prétendu que le roi de Naples se serait décidé à adresser aux puissances une demande d'intervention qui n'aurait abouti qu'à un refus, et qu'en présence de l'impossibilité où elle se trouvait d'accepter des secours de l'Autriche, S. M. Napolitaine, suivant le *Times*, se serait décidée à avoir recours à la médiation de l'Empereur des Français.

D'après le *Nord*, qui se prétend bien informé et qui promet pour demain des détails à ce sujet, le cabinet des Tuileries n'aurait pas repoussé immédiatement cette demande de médiation, mais il aurait répondu qu'avant d'être à même de se prononcer à cet égard, il était nécessaire qu'il connût les bases sur lesquelles le gouvernement napolitain était disposé à offrir cette médiation.

Telle est la version que le journal belge doit com-

pléter demain, mais que nous reproduisons sans la garantir en rien.

(Le Pays.)

Depuis quelque temps on remarque en Bavière une plus grande activité dans l'administration militaire. On a ordonné d'augmenter les approvisionnements et de reprendre le travail de nuit pour la confection des cartouches, interrompu il y a six semaines. Il n'est plus question de renvoyer en congé les hommes des anciennes classes, bien que les conscrits aient rejoint leur corps et soient presque formés déjà. Les ressources ordinaires ne suffiront pas pour maintenir cet effectif élevé et il devient très-probable que, comme on l'assure, on ne tardera pas à convoquer les chambres pour leur demander des crédits supplémentaires. — Havas.

DEUX-SICILES.

Nous avons reçu une nouvelle correspondance de Palerme qui nous fournit les détails les plus curieux sur la fin du combat des Siciliens et des volontaires de Garibaldi avec les troupes royales, et sur la première entrevue du général avec les délégués du général Lanza.

« A la suite du combat du 27 au matin, dans lequel Garibaldi, à la tête de ses chasseurs, culbutait à la baïonnette le poste qui défendait la porte San-Antonino et pénétrait jusqu'au centre de la ville, les troupes royales, abandonnant la caserne San-Antonino, la place centrale des Quatre-Cantons et la porte Macqueda, étaient venues se concentrer au quartier-général. Elles formaient ainsi une ligne s'étendant de Saint-François-de-Paul jusqu'aux casernes des Quatre-Vents, situées devant la prison d'Etat.

« Dans la soirée, cette ligne fut encore forcée, et le général Lanza, obligé de se replier dans le palais du roi au sud de la ville, se trouvait ainsi séparé de la citadelle par toute la ville insurgée. Telle était la situation des troupes, le 28 au matin. Dans la journée, elles évacuent encore les prisons, le bague, les casernes des Quatre-Vents, et elles vont se réfugier à l'extrémité du môle, appelant à grands cris les embarcations des navires de guerre napolitains qui viennent les recueillir.

« Dans la soirée, une vive fusillade est dirigée contre le palais du roi par les insurgés qui parvien-

nent à s'introduire dans le palais de l'archevêché d'où ils font feu sur les soldats, qui sont contraints d'abandonner les palais des finances et de l'Ospitalletta où ils s'étaient maintenus jusqu'à présent. — Pendant la nuit, de nombreuses bandes de paysans et de montagnards armés harcèlent sans relâche les troupes royales qui ont quitté les hauteurs de Monréale et sont venues camper entre les Capuccini et le village de l'Olivezza et les empêchent de se porter au secours du général Lanza, bloqué dans le palais du roi.

« 29 mai. — Les troupes continuent à se maintenir au palais et dans la citadelle, tandis que Garibaldi, établi à l'Hôtel-de-Ville, prend diverses mesures dans le but d'organiser et de continuer la lutte. Il décrète, entre autres, la formation d'une garde nationale, l'ouverture d'une souscription destinée à subvenir aux besoins de la guerre. En outre, une ordonnance, signée de lui et contresignée par le président du comité à l'intérieur, porte: « que les » coupables de vol, d'assassinat et de pillage de » toute nature sont passibles de la peine de mort. » Ils seront jugés par un conseil de guerre. » Un autre décret défend de parcourir les rues les armes à la main sans être sous la direction d'un chef. Il est défendu également de poursuivre les sbires. Un comité provisoire de la guerre est chargé de procéder aux enrôlements. Le docteur Vincenzo Macallessa est nommé commissaire de la province de Girgenti. Une lettre arrivée de cette dernière ville annonce que les troupes qui s'y trouvaient ont fraternisé avec les habitants.

« Les insurgés s'emparent de quatre canons et d'une pièce de douze qui se trouvaient dans la caserne des prisons abandonnée par les Napolitains. Les cinq bateaux à vapeur partis le 28 pour la baie de Termini, reviennent à Palerme sans voir pu débarquer les 1.000 hommes qu'ils avaient à bord. Des embarcations les ramènent à la citadelle. Pendant la soirée, ces troupes font une tentative inutile pour secourir le général Lanza. Des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont arrivées de Naples, dans la journée, pour soigner les blessés; elles ne peuvent pénétrer dans la ville et se embarquent à bord de l'avis à vapeur français la *Monette*, pour retourner à Naples.

« A 9 heures du soir, la citadelle recommence

FEUILLETON

CÉCILE.

(Suite.)

Je voudrais abrégé, et ne pas trop multiplier les détails pénibles. Ce double motif m'engage à ne vous parler que très-brièvement de M^{me} Simonnin. Cette femme pouvait rendre à l'occasion un bon office, mais elle était acariâtre, intéressée et surtout jalouse. Or, ces défauts trouvaient tous les jours un aliment dans la présence de l'orpheline qui s'efforçait inutilement de plaire à la rude compagne de son bienfaiteur. Par bonheur, cette dernière n'était pas souvent au logis: elle aimait les visites, les courses, le mouvement, et passait les trois quarts de son temps en promenades avec ses camarades de théâtre.

Quant à Simonnin, la tendresse qu'il portait à sa fille d'adoption avait réellement fait de lui un autre homme. Celui qui, après l'avoir applaudi, le soir, dans les rôles du *Rempailleur de chaises*, de M. *Crédule*, de *Gobe-Mouche*, l'aurait vu le lendemain, sérieux réfléchi, causant avec Cécile de l'enseignement religieux qu'elle venait d'entendre au catéchisme, celui là, sans doute,

se serait cru le jouet de quelque hallucination. Lorsqu'il se trouvait avec le frère et la sœur, soit dans la mansarde, soit au bord de la mare où le petit Félix, une baguette à la main, gardait les dindons, comme Peau-d'Ane, l'acteur comique ne reparaisait en lui, de temps à autre, que pour égarer un peu les orphelins. Il fallait le voir dans ces occasions multiplier les attitudes les plus grotesques, les intonations les plus bouffonnes. Sans joie depuis longtemps pour les bravos de tout un public enthousiaste, ce bon cœur s'épanouissait encore devant le rire ingénu de deux enfants.

Félix avait régulièrement le dimanche la visite de sa sœur et du comédien, et, un autre jour de la semaine, il venait lui-même dîner dans la mansarde, où des friandises l'attendaient toujours. Perle aussi lui souhaitait la bienvenue par quelques fragments d'un couplet de vaudeville. L'oiseau retenait avec une facilité merveilleuse ce qu'il entendait. Une seule de ces imitations causait une impression douloureuse à l'orpheline: la toux convulsive du père Toussart.

VII.

Quelques mois s'écoulèrent, et la veille de la première communion arriva. Cécile entendit le prêtre recomman-

der à tous les enfants de demander avant de s'endormir la bénédiction de leurs pères et de leurs mères, et elle revint chez ses bienfaiteurs le cœur attristé. M^{me} Simonnin était absente, et le comédien, assis dans un vieux fauteuil au coin du feu, étudiait un rôle à voix basse. L'enfant tout en pleurs alla s'agenouiller devant lui.

— Ma mère est morte, dit-elle, et mon père est bien loin... Oh! si vous vouliez me bénir à leur place!

Simonnin effleura de ses lèvres le front qui s'avancait vers lui, et fondit en larmes.

Le lendemain, il y avait, au moment de la cérémonie religieuse, dans un coin de l'église, un homme qui, depuis longtemps n'y paraissait plus. Cet homme pria avec effusion, et l'on peut espérer que les vœux ardents qu'il adressait au ciel pour un autre n'auront pas été entièrement perdus pour lui.

Quelques heures après, Simonnin entretenait sa fille d'adoption d'un projet qu'il avait formé depuis son retour de l'église.

« Ce que mon orgueil m'a empêché de faire jusqu'ici, dit-il, je veux le tenter dans un mois, à l'époque où mon engagement doit finir. J'écrirai à ma sœur, seul membre de ma famille dont le cœur ne m'est pas encore fermé, et je lui demanderai son appui pour m'aider à quitter une profession qui m'est odieuse. Peut-être me reste-t-il encore des ressources au pays; et dans tous les cas, nous

son feu et un immense incendie se déclare aux environs de la place St-Dominique. On évalue à 3,000 le nombre des bombes lancées sur la ville depuis le 27, à 6 heures du matin. Plus de 100 sont tombées sur les halles dont toutes les boutiques sont détruites.

» 30 mai. — Les troupes que le *Journal officiel des Deux-Siciles* avait annoncé être à la poursuite de Garibaldi, reviennent du Parco et sont reçues à Portofino par la bande commandée par La Massa. Un avis du président du comité à l'intérieur annonce qu'à partir du lendemain le service postal sera repris. — Une proclamation de Garibaldi appelle tous les Siciliens aux armes. — A 2 heures, une voiture, surmontée d'un pavillon blanc, arrive à l'embarcadere de la Quarantaine. Le général Letizia et le brigadier Christiano, délégués par le général Lanza, en descendent et se rendent, accompagnés de Garibaldi, à bord du vaisseau anglais *Hannibal* où se trouvent, outre l'amiral Mundy, le commandant du *Vauban*, et celui de la frégate américaine *Iroquois*. — Le général Letizia déclare qu'il est chargé de demander un armistice et propose les conditions suivantes : — conservation des positions respectives ; — faculté de secourir les blessés et de les transporter sur la flotte ; — de faire parvenir des vivres à l'hospice des Pauvres. Il demande, en outre, que la municipalité adresse au commissaire royal une supplique à l'effet de solliciter l'octroi des réformes et des institutions nécessaires au pays.

» Garibaldi accorde les premiers points ; mais sur son refus d'entendre parler du dernier, les pourparlers sont rompus. — Pendant l'armistice, on fait sortir par la citadelle les blessés de l'armée royale qui sont évacués sur les bâtiments en rade.

» Les préparatifs de défense continuent dans la ville. Les rues sont barricadées ; tous les hommes sont armés ; des prêtres et des moines montés sur les barricades font appel au courage du peuple.

» Le 31, à midi, les hostilités n'ont pas encore recommencé. Le bruit court qu'une trêve de trois jours a été conclue. — Havas.

Nous trouvons dans l'*Indépendance belge* l'analyse d'un manifeste que Mazzini vient de publier, et dans lequel ce représentant de la démagogie italienne sépare ouvertement sa cause de celle du roi Victor-Emmanuel.

« Je crois d'autant plus nécessaire que le parti républicain donne de temps en temps signe de vie, que ses intentions sont systématiquement travesties.

Pendant que les uns, oubliant qu'ils m'ont fait passer pour mort depuis des années, m'attribuent des proclamations où, confessant que j'ai erré jusqu'à présent, je prosterne le parti républicain aux pieds du roi Victor-Emmanuel, d'autres m'accusent de semer le mécontentement et la discorde dans le peuple.

Ces suppositions et ces accusations qui se contraignent sont démenties par les faits.

Le parti républicain n'approuve pas plus qu'il ne combat un fait qu'il regarde comme transitoire et qu'il accepte à ce titre. Les républicains ne sont pas responsables d'une erreur qui entraîne fatalement le pays à croire que, sans liberté, on puisse fonder l'unité d'une nation. Sans unité il n'existe pas de nation, et sans liberté pas de peuple.

Nous ne trahisons pas le principe droit et simple qui est notre idéal ; nous ne renierons pas les faits de Rome. Les tristes marchés, les indignes transactions passeront comme les ombres, et seule survivra l'unité de notre patrie. Alors la force qu'elle adore chez autrui, elle la trouvera en elle-même, et elle en retirera le sentiment de dignité et le sens moral politique sans lesquels, il n'y a pas de régénération possible.

Cette religion de l'unité contient en soi toute la logique de notre conduite, et ce qu'il a plu à divers d'appeler notre abdication ; quand, avant la dernière guerre, nous vîmes l'Italie marcher dans les errements monarchiques, nous conservâmes notre foi intacte, mais nous la renfermâmes en dedans de nous ; nous laissâmes faire loyalement l'expérience tentée, et pas une parole ne fut prononcée par nous autre que : unité, liberté ; le reste au pays.

Mais on ne peut fonder la liberté en s'alliant à un despote dominateur qui ne peut vouloir et ne veut pas l'unité italienne. Nous connaissons le pacte de Plombières quand personne ne le soupçonnait encore, et nous prophétisâmes des désillusions.

Elles se vérifièrent ; l'Italie sembla demeurée abandonnée aux entreprises de ses anciens maîtres ; nous n'en tirâmes aucun avantage au profit de notre drapeau, au contraire, nous accourûmes sous le drapeau de la nation ; nous fûmes repoussés. Nous criâmes : Voilà le moyen de faire rapidement l'Italie. Si on nous avait écoutés, la bannière italienne flotterait déjà sur Naples ; mais il manquait à tous la vertu de l'initiative.

Et néanmoins nous ne nous irritâmes point ; nous ne désespérâmes point ; et les hommes de la foi républicaine en Toscane et ailleurs conduisirent les populations à voter l'annexion.

Nous avons protesté et nous protestons, au nom de l'honneur, du salut et de l'unité de la patrie, contre la cession illégale et périlleuse de la Savoie et de Nice, contre le séjour prolongé des Français à Rome et contre le silence du gouvernement sarde à cet égard, et contre la tendance à se reposer après les récents agrandissements.

Et nous protestons contre la servile habitude de substituer au pays et à un principe une individualité, monarchie ou ministre, peu importe, et contre le cri prématuré, exclusif, de : Vive la monarchie !

Les républicains disent au pays : La patrie italienne ne peut connaître d'autres confins que ses Alpes et ses mers, ni de repos avant de les avoir conquis. Lève-toi et marche : avec celui qui règne, s'il se dirige vers le but ; sans celui qui règne, s'il arrête ; contre celui qui règne, si jamais il tentait de l'empêcher d'arriver. »

L'*Indépendance belge* ajoute, après cette citation, que cette nouvelle profession de foi de Mazzini est suivie d'une note qui transcrit une déclaration, signée par les républicains de l'expédition de Garibaldi, et portant en substance qu'en accourant au secours de leurs frères de Sicile, ils respectent le drapeau de l'insurrection, auquel ils ne se croient pas le droit d'en substituer aucun autre. (*Le Pays*.)

On a communiqué au *Times*, le 6 juin, le document suivant adressé aux cortès :

« L'abandon que mon frère Charles-Louis vient de faire de ses droits à la couronne d'Espagne, dans son

manifeste daté de Tortosa, 23 avril de la présente année, me force à revendiquer les droits de ma famille, ainsi que ceux que j'ai personnellement au trône de mes ancêtres.

» Décidé à les maintenir, ainsi que les principes de légalité sur lesquels ils sont basés, je ne permettrai, pour les obtenir, ni un appel aux armes, ni que le noble sang des Espagnols soit répandu dans cette cause.

» Je place ma confiance dans la divine Providence, la justice et le patriotisme des Espagnols et dans la force des circonstances.

» Je ne veux pas monter sur le trône, foulant aux pieds des victimes, je désire y arriver, amené par la conviction générale que la légalité seule peut établir l'ordre, faire prospérer et progresser le pays, en conformité avec l'esprit éclairé de l'époque. J'adresse ce manifeste aux cortès, afin que la nation en ait connaissance.

» Londres, 2 juin.

JUAN DE BOURBON. »

CAISSE CENTRALE DE L'INDUSTRIE

108, rue Richelieu, à Paris.

EMISSION

de 4,000 obligations de 500 fr.
rapportant 6 0/0 d'intérêt.

Jouissance du 15 janvier 1860.

La Caisse centrale de l'industrie, société en commandite, sous la raison sociale : VERGNOLLE et C^{ie}, au capital nominal de 5 millions de francs, est propriétaire de vastes immeubles situés à Passy, au Parc des Princes, et à Beuzeval (Calvados).

Ces immeubles sont entièrement payés, et, par conséquent, libres d'hypothèques.

Leur admirable position leur assure une grande plus-value avec le temps.

Les magnifiques terrains du Parc des Princes, notamment, sont destinés à former, aux portes de Paris, un quartier des plus attrayants. La grande avenue des Princes, qui faisait autrefois partie du bois de Boulogne, sera, un jour, le pendant de l'avenue Gabriel, des champs-Élysées.

Pour hâter cette plus-value, l'administration de la Caisse centrale de l'industrie a arrêté un plan de charmantes constructions qui, tout en rapportant de 10 à 12 0/0, tripleront la valeur des terrains qui resteront libres.

C'est pour donner suite à ce projet que la Caisse centrale de l'industrie émet 4,000 obligations, représentant un capital de 2 millions de francs.

Ces obligations sont de 500 francs ; elles produisent 30 francs d'intérêt par an, payables par semestre, en janvier et juillet ; elles sont remboursables à 500 francs dans dix ans.

Outre l'actif résultant des valeurs de portefeuilles de la Caisse centrale de l'industrie, ces obligations auront pour garantie des immeubles complètement libres d'hypothèques, dont la valeur, par les constructions projetées, sera portée à 6 millions au moins.

Ces obligations sont émises, jouissance de janvier dernier, à 500 fr. payables comme suit :
100 fr. en souscrivant ;

réglerions si bien nos dépenses, qu'un très-modique emploi me suffirait. Oh ! si je pouvais me voir libre, estimé, heureux dans quelque campagne et reconquérir un bonheur qu'il a dépendu de moi seul d'obtenir, il y a vingt ans !... »

On a remarqué depuis longtemps que les personnes atteintes de phthisie ne s'occupent jamais d'autant de plans d'avenir que lorsqu'elles n'ont plus de lendemain. C'était le cas du comédien dont la maladie de poitrine, aggravée par une affection du cœur, était arrivée à son dernier terme. Les douces illusions, les riantes promesses de l'espoir s'effaçaient quelquefois pourtant devant des craintes plus sérieuses. Dans un de ces moments où, plus souffrant que de coutume, l'inquiétude le dominait, le malade voulut consulter un médecin célèbre et renommé pour sa franchise un peu brusque. Celui-ci, après avoir reçu l'assurance qu'il y avait urgence pour son client à connaître l'état véritable de sa santé, n'hésita pas à se prononcer.

« Si vous avez des affaires à régler, dit-il, faites-les sans retard : vous pouvez aller trois mois, mais l'excitation nerveuse que vous mettez à vos rôles, peut raccourcir de beaucoup ce délai et vous enlever dans huit jours, dans trois jours, que sais-je ?... »

Avant de rentrer chez lui, le malade se dirigea vers le presbytère de Saint-Sauveur, où la servante remarqua sa pâleur et son abattement. Il voulait parler au vicaire qui,

six mois auparavant, avait assisté M^{me} Arnaud, mais celui-ci était absent jusqu'au lendemain, et le comédien, au lieu de recourir à un autre ecclésiastique, s'éloigna en disant qu'il attendrait.

En ce moment un groupe de jeunes gens se formait devant une affiche de spectacle :

— Trois vaudevilles, disait l'un d'eux, et le père Tous-sart joue dans les trois ! Bon ! nous allons rire !

Et en effet, on rit au théâtre, ce soir-là, comme on ne l'avait pas encore fait de toute la saison. La dernière pièce était *Préville et Tacconnet*, et lorsqu'apparut le faux l'Empeigne, le corps en deux plis, les jambes cagneuses, les bas roulés sur les talons ; lorsqu'il entonna d'une voix chevrotante ses refrains de *bijoutier en vieux cuir*, comme il le disait dans ce petit chef-d'œuvre du bas-comique, le savetier improvisé fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements. L'inévitable quinte de toux eut son tour un peu plus tard, dans la grande querelle avec Préville, et, alors, il y eut dans la salle une telle explosion de gaieté, tant de cris et de trépignements qu'on ne put entendre le commissaire, M. Duruisseau, essayer d'apaiser les deux adversaires, et, en désespoir de cause, appeler la garde. Le silence finit pourtant par se rétablir, et l'on s'aperçut tout-à-coup d'un mouvement inusité sur le théâtre. Tacconnet, au lieu de résister aux soldats qui cherchaient à l'arrêter, s'était affaissé sur lui-même en poussant un gémissement.

— Mes amis... un prêtre... murmura-t-il d'une voix oppressée ; et comme on s'empressait autour de lui pour le secourir : Non, il est trop tard, continua l'infortuné en élevant les mains vers le ciel. Pauvre chère enfant ! Cécile !

Ce nom fut le dernier qu'il prononça ; une minute encore, et les deux orphelins avaient perdu leur ami.

VIII.

Par la mort de son mari, la veuve du comédien se trouva privée de ses principaux moyens d'existence. Sans talent, elle ne remplissait au théâtre qu'un emploi de figurante, et ses compagnes aimaient à redire que sa voix n'était connue du public que par les cris de Jacques ! Jacques ! répétés dans la coulisse, tandis qu'une main invisible, appartenant à la même personne, et tenant un long fil d'archal, promenait sur la scène l'oiseau empaillé qui représentait la pie voleuse. De là le nom de Pie donné à la dame, qui, d'abord, s'en était fâchée, mais plus tard, fatiguée de réclamations inutiles, avait pris son parti de ce sobriquet moqueur. Sa position n'était pas bien brillante, et si, malgré sa détresse, on la vit continuer sa protection à l'orpheline, c'est qu'elle trouva moyen d'en tirer profit. Cécile avait une jolie écriture, et comme acteurs et actrices ne manquaient pas de rôles à faire copier, son temps fut employé d'une manière assez lucrative. Simonin n'aurait jamais permis ce labeur. Quelles rela-

85 fr. du 1^{er} au 15 juillet prochain, coupon semestriel déduit :

100 fr. du 1^{er} au 15 août ;
100 fr. du 1^{er} au 15 septembre ;
Et 100 fr. du 1^{er} au 15 octobre.

Les souscripteurs qui verseront par anticipation jouiront d'une bonification d'intérêt de 6 0/0.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

jusqu'au 12 juin,

chez MM. VERGNIOLE et C^{ie}, banquiers, 108, rue Richelieu, (à Paris).

Dans les villes où la banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de leur compte.

FAITS DIVERS.

Le *Phare de la Loire*, de Nantes, rapporte ainsi qu'il suit l'évasion d'un détenu :

« A une heure, le président des assises a ordonné aux gendarmes de service d'introduire Joseph Laurent. L'un des gendarmes, dont la physionomie très-pâle décelait une vive émotion, s'est alors approché de la cour en montrant une barre de fer qu'il tenait à la main. Ce ne fut qu'après avoir repris quelque calme qu'il put s'expliquer et annoncer au président que l'accusé s'était évadé.

« Voici les renseignements que nous avons recueillis sur cette fuite, dont l'annonce a causé dans la salle d'audience une sensation facile à comprendre :

« Conformément à ce qui se pratique d'ordinaire, Joseph Laurent avait été transféré, le matin, de la maison d'arrêt au Palais de Justice, et enfermé dans l'un des cabanons situés au rez-de-chaussée de l'édifice. Ces cabanons ont leurs portes sur un corridor ; ils reçoivent le jour par une fenêtre grillée avec des barreaux de fer de 21 millimètres, ne laissant entre eux qu'un espace d'environ 10 centimètres.

« Quand on est venu chercher Laurent, le cabanon était vide, le dernier barreau de la fenêtre, à gauche, avait été scié obliquement à peu de distance de la barre transversale, et avait été facilement retiré ensuite de son goujon. Un gendarme le trouva posé sur l'appui de la fenêtre. Il n'y avait plus à douter que le prisonnier ne s'était évadé par l'issue qu'il venait de s'ouvrir et qui n'avait pas plus de 20 centimètres.

« Les fenêtres des cabanons du Palais-de-Justice aspect sur un corridor à chacune des extrémités duquel est une porte ordinairement fermée. Plusieurs fenêtres s'ouvrant sur la tenue Bruneau éclairaient ce corridor et offraient à Laurent les moyens de se sauver ; mais l'une des portes, celle du côté ouest, qui fait face au corps-de-garde des gendarmes, alors désert, s'étant trouvée ouverte, l'accusé a jugé plus sûr et plus facile de prendre ce chemin. Il lui a fallu ensuite ouvrir une deuxième porte située près du corps-de-garde des gendarmes, s'ouvrant sur la tenue et qui pendant le jour n'est jamais fermée à clé. De là, selon toutes les probabilités, il a dû gagner la rue Pétrarque par un jardin contigu et par la porte de ce jardin donnant sur la rue.

« Prévenu de cette évasion, M. Delaralde, commissaire central, s'est immédiatement rendu au Palais de Justice. Des recherches actives pour découvrir l'accusé Laurent ont commencé aussitôt. »

— S. Exc. Le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser à l'Empereur un rapport suivi d'un décret conforme et insérés au *Moniteur*, d'où il résulte :

« A l'avenir, les militaires condamnés correctionnellement seront, à l'expiration de leur peine, divisés en deux catégories.

« La première, réunissant les hommes qui n'ont manqué qu'à la loi militaire, et dont les fautes ne décèlent pas une nature décidément mauvaise.

« La seconde, comprenant les récidivistes, les hommes ayant commis des délits très-graves, ceux qui, pendant leur détention ou durant leur séjour dans les bataillons d'Afrique, auraient fait preuve d'instincts pervers et se seraient montrés incorrigibles.

« La première catégorie restera aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, la seconde en sera retranchée et formera des compagnies de disciplinaires coloniaux. Ces compagnies seront envoyées à la Nouvelle-Calédonie, à la Guadeloupe, au Sénégal et à la Réunion, et passeront, par conséquent, dans les attributions de M. le ministre de l'Algérie et des colonies.

« On ne donnera toutefois cette destination qu'aux hommes ayant encore au moins dix-huit mois de service à faire. Ceux dont le temps à accomplir sous les drapeaux sera de plus courte durée resteront aux bataillons d'Afrique.

« Cette mesure, en améliorant sensiblement la composition des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, permettra, dans un avenir prochain, d'en réduire l'effectif.

« D'après ce système, l'échelle de pénalité disciplinaire dans l'armée se trouvera établie ainsi :

« 1^{er} degré. Punitions infligées dans les corps par application du règlement sur le service intérieur.

« 2^e degré. Envoi dans les compagnies de discipline (fusiliers et pionniers) soumises aux règles spéciales actuelles.

« 3^e degré. Envoi aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique des hommes qui n'ont manqué qu'à la loi militaire sans avoir commis des délits dégradants.

« 4^e degré. Envoi aux compagnies de disciplinaires coloniaux et passage du service de l'armée de terre à celui des colonies, pour les hommes, ayant encore au moins dix-huit mois de service à faire, qui sont en état de récidiver, ou qui se seraient rendus coupables de fautes très-graves, ainsi que pour ceux qui, dans le cours de leurs jugements et de leur détention, ou durant leur séjour dans les bataillons d'Afrique, auraient fait preuve de persistance dans leurs mauvais penchants. »

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une nouvelle dépêche, arrivée aujourd'hui, confirme très-explicitement la prorogation indéfinie de l'armistice conclu entre le général Lanza et Garibaldi.

Deux points aujourd'hui sont bien établis, c'est que les puissances repoussent toute pensée d'intervention armée dans les affaires de la Sicile, et qu'il n'y aura pas de nouvelle effusion de sang.

On suppose que, si l'arrangement poursuivi par la voie diplomatique atteignait son but, il aurait pour conséquence la reconnaissance de l'état actuel de l'Italie par le royaume de Naples. (*Le Pays*).

On écrit de Turin, 6 juin, au même journal :

Certaines nouvelles ont pris aujourd'hui une très-grande consistance : il s'agirait sérieusement de détacher la Sicile de Naples en appelant au trône sicilien le frère du second lit de S. M. François II.

Des institutions libérales régiraient désormais les deux royaumes, qui contracteraient une alliance offensive et défensive avec le Piémont.

Cette transaction, à laquelle le Piémont ne trouverait, assure-t-on, rien à redire, serait agréée par tous les cabinets européens.

Si les affaires peuvent, comme on a droit de l'espérer, s'arranger de cette manière, il est probable que Garibaldi, qui pourra au reste, à juste titre, se féliciter de cet immense résultat, se fera un devoir d'obéir à un rappel personnellement fait par S. M. Victor-Emmanuel.

Le Piémont, plus que tout autre, y trouvera son véritable avantage.

Ce dont le Piémont a surtout besoin, en ce moment, c'est de calme et de réflexion pour pouvoir consolider avec sagesse l'œuvre de son récent agrandissement.

Il ne faut donc pas s'étonner si M. le comte de Cavour a donné son adhésion, comme on l'assure aujourd'hui, aux propositions relatives à l'arrangement.

Londres, 8 juin. — Le *Morning-Post* contient une dépêche de Palerme qui confirme les conditions de l'armistice ainsi que les incidents qui s'y rattachent, tels qu'ils ont été publiés.

La dépêche du *Morning Post* ajoute seulement que, malgré l'interruption des pourparlers, les hostilités n'avaient pas recommencé le lendemain, et que l'armistice qui devait se terminer aujourd'hui était encore l'objet de négociations. — Havas.

MM. ASSE et BOIN, négociants à Tours, demandent un COMMIS au courant de la *Mercerie-Bonneterie*. (251)

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

Service de la ville de Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire. (241)
Le régisseur, AUBEUX.

BOURSE DU 7 JUIN.

3 p. 0/0 Ex-divid. — Ferme à 68 40

4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 96 23.

BOURSE DU 8 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 96 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tions il autorisait, et combien de comédies et de drames sont peu faits pour les yeux d'une jeune fille modeste !

Cécile ignorait ce danger et se prêtait docilement au travail qu'on exigeait d'elle. Une seule chose l'affligeait dans la vie laborieuse qui lui était faite, c'était de ne plus voir son frère aussi souvent que par le passé. La Pie trouvait tous les jours de nouveaux prétextes pour différer les visites à la chaumière de Léhon, et se refusait absolument à recevoir Félix, attendu, disait-elle, que ses ressources ne lui permettaient plus de donner un dîner hebdomadaire à ce petit affamé. De cette façon le frère ne jouit plus avec la sœur du babil de leur ami Perle, et les deux enfants en éprouvèrent un véritable chagrin. Le mauvais vouloir de la veuve ne fit que s'accroître sur ce sujet, et à la suite de quelque contrariété insignifiante, elle en vint à défendre impérieusement à l'orpheline de jamais visiter Félix. Ce jour-là, justement, la pauvre petite rencontra, dans une rue, un laboureur de Léhon, qui lui dit que la semaine précédente, le triste exilé avait failli périr dans la mare. Effrayée, et n'écoutant plus que sa tendresse de sœur, Cécile prit en courant le chemin de Léhon, celui-là même qu'on venait de lui interdire.

Il était nuit lorsqu'elle revint à la maison où l'attendait une scène de violence.

« Partez, malheureuse ! partez ! je vous chasse ! cria la mégère d'une voix suffoquée par la fureur, et, comme

elle faisait mine de ne pas s'en tenir à des paroles, deux ou trois femmes, accourues au bruit, l'entraînèrent en essayant de la calmer, dans une chambre voisine de la sienne. Demeurée seule un instant, Cécile en profita pour s'enfuir. La cage du perroquet était sous sa main, elle la prit, descendit l'escalier précipitamment, et se trouva seule dans les rues déjà sombres, sans savoir de quel côté diriger ses pas.

Errant ainsi au hasard, elle arriva sur la place Duguesclin, devant une maison très-éclairée, où l'on donnait, ce même soir, un bal d'enfants. La fugitive approcha, et vit plusieurs jeunes filles de son âge descendre de voiture, gaies, heureuses, souriant à leurs parents qui paraissaient jouir autant qu'elles du plaisir qu'ils leur procuraient. Quelques passants s'étaient arrêtés pour admirer les toilettes, et, parmi eux se trouvait une femme d'une apparence misérable, qui s'entretenait de la fête avec son fils, jeune garçon de dix à onze ans.

Je voudrais bien te voir aussi de beaux habits, disait-elle, et te savoir content comme le sont ces petits messieurs.

L'enfant ne répondit rien, mais il embrassa tendrement sa mère qui, à son tour, lui prodigua les caresses et les baisers.

Cécile détourna les yeux, et reprit sa marche incertaine à travers les rues et les places.

Si l'obscurité des chemins l'avait moins effrayée à pa-

reille heure, l'orpheline serait retournée vers son frère, cause innocente de son embarras. Maintenant, elle n'osait sortir de la ville, et l'idée à laquelle elle finit par s'arrêter fut de chercher une allée ouverte ou le porche d'une église pour y attendre le jour. Dans ce but la pauvre enfant prêta plus d'attention à ce qui l'entourait, et bientôt elle reconnut deux maisons séparées par une cour, au fond de laquelle les arbres se détachaient en noir sur le ciel ; deux maisons qu'elle avait parcourues bien des fois, et dont, par cela même, les escaliers et les détours épouvantaient moins sa timidité. Les pièces occupées naguère par M^{me} Arnaud étaient désertes, mais depuis trois semaines, ma mère avait repris les appartements qui leur faisaient face, et j'achevais paisiblement de nouvelles vacances dans la chambre haute où Perle, l'année précédente, appelait si bien Ferdinand. Pauvre Perle ! inquiet du voyage qu'on lui faisait faire et qui troublait son sommeil, il se plaignait et s'agitait beaucoup dans sa cage, dont le poids engourdissait la main de sa jeune maîtresse. Celle-ci entra dans la cour, et monta d'un pas tremblant les premières marches de notre escalier.

(La suite au prochain numéro.)

ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR.
S'adresser à M. DÉZÉ, relieur, rue du Marché-Noir, à Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du huit juin 1860, enregistré,

Il résulte que M^{me} Olympe Gagnerie, épouse du sieur Jean-Baptiste Moyer, ancien boulanger à Saumur, aujourd'hui ouvrier boulanger, demeurant dite ville, rue de la Visitation, maison du sieur Bouchard, ladite dame résidant même ville, rue de l'Hôpital, 8,

A formé contre son mari sa demande en séparation de biens;

Et que M^e Beaurepaire a été constitué comme avoué pour occuper sur cette demande.

Dressé à Saumur, le neuf juin mil huit cent soixante.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié. (273)

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

CABARET A CÉDER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1860, rue Beaurepaire, près de l'Ecole.

S'adresser à M. DELAUNAY, rue d'Orléans, 69, au premier. (275)

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Étiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

BANDAGES RAYNAL.

Ces Bandages à bascules, sans fer ni acier, sont bien supérieurs à tous les autres: ils compriment sans aucune douleur les hernies les plus rebelles.

Se trouvent à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n^o 7, à Saumur. (277)

PILULES FEBRIFUGES LEBRUN.

GUÉRISON RACICALE

des

FIÈVRES INTERMITTENTES

les plus rebelles.

Ce nouveau fébrifuge, purement végétal, est facile à prendre; son effet est prompt et sûr; il a une action tonique et réparatrice que ne possède pas le sulfate de quinine.

S'adresser chez l'inventeur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7, à Saumur. (278)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 17 juin 1860, à midi,

Sur la mise à prix de 2,000 fr.,

Une MAISON, d'un revenu annuel de 250 francs, située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 45, et rue des Capucins, n^{os} 29 et 31, occupée par MM. Cordé, Baraillé et autres. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause départ.

Le mardi 12 juin 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez M. DEGLAUDE, ingénieur de l'arrondissement de Saumur, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu:

Lits garnis, fauteuils et chaises garnis en velours et damas, tables de salon et de salle à manger, tables à ouvrage, chauffeuses, glaces, bureau, lits en fer, fauteuil Pompadour, commodes, jardinières, outils de jardinage, batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides et quantité d'autres beaux objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Une MAISON, située à Saumur, ayant servi de demeure à M. Perrault-Deschamps.

Cette maison a son entrée par une grille sur la rue d'Orléans.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin, ayant une façade de 70 mètres sur la rue de la Mare-Maillette.

2^o Et de grandes ECURIES avec TERRAINS y attenant, contiguës au jardin ci-dessus et ayant leur entrée sur la rue de la Mare-Maillette.

Ces terrains offrent une division facile en plusieurs lots.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (270)

A VENDRE

2 à 300 PERCHES

Sapin du Nord, de 7 à 8 mètres de longueur.

Pouvant servir à faire des étais d'échafaudages et à renfermer des terrains.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Riou, près Saumur. (267)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE A TOURS:

MATÉRIEL DE PHARMACIE, poterie, verrerie, etc., etc. — S'adresser à M. Fontaine, 22, rue de Trévise, à Paris, et pour le voir à M. Spraul, débitant de vins, place Victoire, à Tours. (271)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Avec un très-beau JARDIN,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, ou à la maison, port du Marronnier, 2. (268)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

présentement,

OU A VENDRE,

MAISON, avec écurie et jardin, rue Beaurepaire, n^o 31, occupée par M. le capitaine CHEVALS. S'adresser audit notaire. (250)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état, Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses.

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand'rue, n^o 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin.

Rue Doncan, n^o 7.

S'adresser à M. FERBU, tailleur, rue Saint-Nicolas. (237)

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine magnifiques aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables.

LES

CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris . . . 6 f. 50 c.
Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Etranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le